



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le jeudi 1^{er} février 2018 à 14h00

Informations et consignes
relatives aux crues à la suite des précipitations des derniers jours
Point de situation N°11

Les services de l'État, les collectivités concernées, ainsi que les opérateurs restent mobilisés afin de garantir l'information et la sécurité des citoyens à la suite des précipitations qui touchent la Seine-et-Marne.

Les évolutions des crues par bassin pour la Seine-et-Marne

En vigilance orange (risque de crue génératrice de débordements importants) :

- ✓ **La Seine Bassée francilienne (de Villiers-sur-Seine à Montereau) : le niveau se stabilise jeudi à Bray-sur-seine. Les niveaux resteront élevés au cours des prochains jours. Cette crue importante reste inférieure à celle de janvier 1982.**
- ✓ La Marne aval (de Thorigny-sur-Marne à Nanteuil-sur-Marne) : les niveaux étaient en légère hausse depuis mardi en raison de la propagation de la crue de la Marne, provenant de la Champagne. Les pluies importantes de mercredi ont entraîné une réaction rapide des affluents, ce qui a pour effet de renforcer la hausse de la Marne jeudi et vendredi.

En vigilance jaune (risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés) :

- ✓ La Seine moyenne (de Montereau à Seine-port) : le niveau de la Seine moyenne est globalement stable aujourd'hui. La crue importante de la Seine amont et les précipitations de mercredi provoquent une nouvelle hausse des niveaux. Les niveaux atteints devraient cependant rester inférieurs à ceux atteints ces derniers jours.

En vert (pas de vigilance particulière requise) :

- ✓ L'Yonne-aval (de Montereau à Barbey).
- ✓ Loing-aval (de Souppes-sur-Loing à Saint-Mammès).

Particularités

Secteur de la Bassée :

Une attention particulière est toujours portée sur ce secteur. Les évacuations se poursuivent préventivement et de nombreuses routes sont coupées. Des routes peuvent être fermées par mesure de sécurité sur ce secteur. **Il est conseillé de respecter la signalisation mise en place.**

Un renfort de la brigade de gendarmerie fluviale est arrivé sur le secteur de la Bassée.

Pour le bassin de la Bassée, les barrages de l'Aube et de la Seine ont parfaitement joué leur rôle écrêteur en dérivant une part très importante du débit en Amont (entre un demi et 2/3). Ces barrages sont désormais pleins à ce jour.

Aucun délestage n'a été effectué. Ces opérations ne seront envisagées, sous contrôle des services de l'État, que lorsqu'un régime stable de décrue sera établi en aval du bassin.

Seine-et-Marne :

Pour la Seine-et-Marne, on dénombre 146 communes actuellement touchées par ces inondations.

Seules les écoles élémentaires de Condé-Sainte-Libiaire sont fermées, les enfants sont accueillis et pris en charge par la commune.

Cinq communes sont concernées par les restrictions d'usages de l'eau destinée à la consommation humaine: Armentière-en-Brie, Jaignes (sauf le hameau de Torchamp et Grandchamp), Thomery, Fontaine-le-Port et Veneux-les-Sablons. Des distributions de bouteilles d'eau sont effectuées auprès des habitants par les communes.

Par mesure de sécurité, à 11h00, 84 clients étaient privés d'électricité contre 110 hier, sur l'ensemble de la Seine-et-Marne et particulièrement sur les communes de Vaux-le-Pénil et le Mée-sur-Seine.

La situation concernant les coupures de gaz s'améliore. 61 clients sur l'ensemble de la Seine-et-Marne sont actuellement privés de gaz comme suit : 45 sur Lagny, 16 sur Montereau-fault-yonne.

Depuis le début des évènements, les sapeurs-pompiers ont effectué 354 interventions et mis à l'abri 190 personnes. Certains habitants continuent d'eux-mêmes à quitter les lieux par précaution et les forces de l'ordre poursuivent leurs rondes régulières pour veiller à la protection des habitations et des biens des sinistrés.

Les sapeurs-pompiers rappellent l'obligation de respecter les périmètres de sécurité et les déviations.

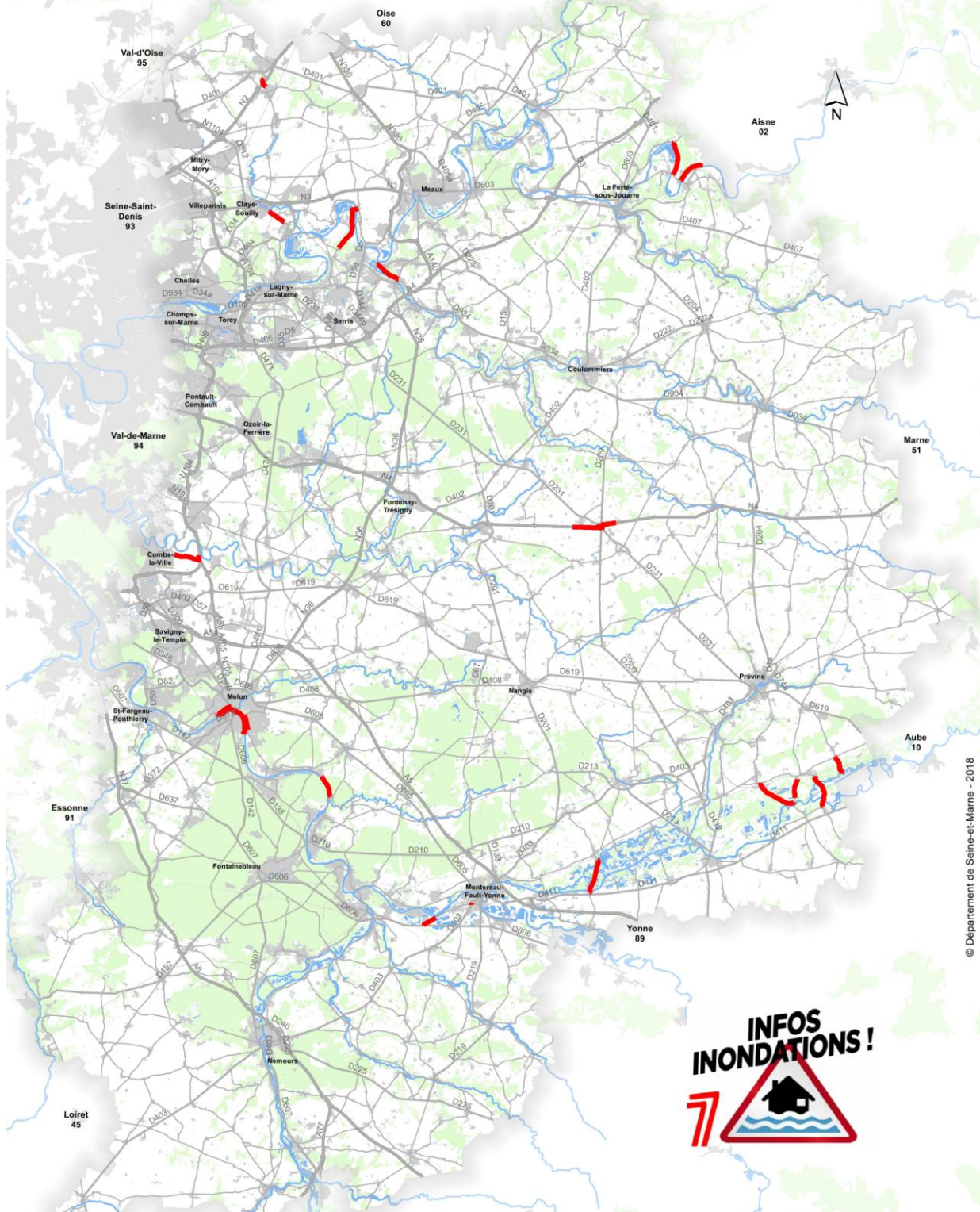
La circulation reste difficile avec 26 sections de routes partiellement coupées, représentant 47 kms sur l'ensemble du département. (voir la carte des routes coupées)

La RN4 est inondée et coupée à hauteur de l'échangeur de Vaudoy-en-Brie, une déviation a été mise en place.

Les transports scolaires ne sont pas assurés pour le hameau de Neuvry (sur la commune de Jaulnes), ainsi que les hameaux du Petit Peugny et grand Peugny (sur la commune de Mouy-sur-Seine), le hameau de Port Montain (sur la commune de Noyen-sur-Seine) et le hameau de Toury (commune de Hermé).

ROUTES DÉPARTEMENTALES COUPÉES
SUITE AUX CRUES

1^{er} février à 10h00



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR - G. Guibé - février 2018
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR

© Département de Seine-et-Marne - 2018

Face aux intempéries de caractère exceptionnel des derniers jours, les entreprises de Seine-et-Marne peuvent connaître aujourd'hui une réduction ou une suspension temporaire d'activité. Justifié par ces intempéries de caractère exceptionnel, le recours à l'activité partielle est possible. Le code du travail (article L.5122-1) définit l'activité partielle comme la situation de salariés qui, tout en restant liés à leur employeur par un contrat de travail, subissent une perte de salaire imputable soit à la fermeture temporaire de leur établissement ou d'une partie de l'établissement, soit à la réduction de l'horaire habituel de travail pratiqué dans l'établissement, ou une partie de l'établissement, en deçà de la durée légale de travail. Toutes les entreprises, quels que soient leur effectif et leur secteur d'activité, peuvent recourir au dispositif légal d'activité partielle ouvrant droit à l'allocation d'activité partielle.

La procédure de demande d'autorisation d'activité partielle à l'administration est entièrement dématérialisée. Après avoir informé et consulté vos représentants du personnel, la demande doit être déposée sur le portail de l'activité partielle.

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Pour tous renseignements utiles, vous pouvez contacter ce service au téléphone au 01 64 41 28 57 ou par mail à l'adresse courriel suivante :

idf-ut77.activite-partielle@direccte.gouv.fr


La Préfète de Seine-et-Marne engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes.

Restez informés sur la situation météorologique ainsi que sur la situation des crues en consultant les sites suivants :

 **Prefet77** www.seine-et-marne.gouv.fr www.meteofrance.com et www.vigicrues.gouv.fr

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

 01.64.71.75.29 / 75.95 – L. Campillo 06 08 82 64 58

 pref-com-crise@seine-et-marne.gouv.fr